Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 179f06
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie-Monténégro
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Répression des manifestants au Bélarus

Déclaration du Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

Strasbourg, 28.03.2006 – Mihai Razvan Ungureanu, Ministre des Affaires étrangères de Roumanie et Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, a fait la déclaration suivante ce jour :

"Je suis profondément préoccupé par l'évolution de la situation au Bélarus à la suite de l'élection présidentielle du 19 mars, qui a été marquée par une série d'irrégularités majeures. Je considère comme inacceptable l'attitude des autorités du Bélarus, qui, le 25 mars, ont décidé de réagir aux actions légitimes du peuple du Bélarus par la menace, le recours à la force et des arrestations. C'est-là une regrettable confirmation de l'agressivité avec laquelle les autorités du Bélarus ont porté atteinte à la liberté d'expression et d'association et ont pratiqué l'intimidation de l'opposition politique lors de la campagne électorale.

J'invite instamment les autorités du Bélarus à libérer immédiatement les militants politiques et les manifestants pacifiques qui ont été arrêtés avant et après les élections, à s'abstenir de recourir plus avant à la force et aux arrestations et à permettre à la population du Bélarus d'exercer son droit de réunion et d'expression conformément aux engagements internationaux antérieurement pris par le Bélarus.

En qualité de Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, j'estime que la seule manière pour les autorités de Minsk d'assurer la place qui reviendrait à juste titre au Bélarus en Europe est de donner au peuple de ce pays l'accès aux avantages de la démocratie, de mettre fin à la répression systématique et de faire preuve d'une volonté véritable de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales des habitants.

La lutte incessante pour la démocratie de la société civile et de l'opposition démocratique doit être saluée et la présidence roumaine du Comité des Ministres continuera de soutenir leurs aspirations légitimes. »

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.